

CACES R486 INITIAL ET RECYCLAGE PEMP NACELLE : CATEGORIES A ET/OU B

MODALITÉS

- Formation en présentiel
- En inter chez notre partenaire ECN à Saint-Ouen l'Aumône (95) ou à Viry Châtillon (91) ou en intra sur votre site
- Effectifs : Minimum : 1 / Maximum : 6 de même niveau
- Durée : 2 à 4 jours suivant les formules (théorie, pratique et examen CACES)

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne débutante ou expérimentée amenée à conduire un engin de chantier.

PRÉREQUIS

Avoir plus de 18 ans.
Être médicalement apte.
Maîtriser la langue française.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes, études de cas concrets, exposés théoriques, organisation par ateliers pédagogiques.

Salles dédiées à la formation, vidéoprojecteur, diaporama.

Équipement de Protection Individuelle, terrain ou aire d'évolution, sols différents (goudron, ciment, dégradé), 2 plateformes élévatrices de personnel de catégorie A et B.

Formateurs et testeurs certifiés.

Le testeur sera toujours une personne physique différente de celle du formateur.

Un support de formation et un dossier technique seront remis en fin de formation.

VALIDATION

Attestation de présence individuelle.

Certificat de réalisation.

Délivrance du CACES (si obtention) - Validité 5 ans.

TARIFS

- En inter : 495 € HT à 1035 € HT par personne suivant la formule
- En intra : 865 € HT par jour pour un groupe de 6 personnes

DÉLAI D'ACCÈS

La demande d'inscription doit se faire maximum 15 jours avant la formation.

ACCESSIBILITÉ

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier.

OBJECTIFS

- Disposer des connaissances théoriques et pratiques à l'utilisation et à la conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel – PEMP – que ce soit en termes de savoir-faire ou de prévention des risques
- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux élévateurs de personnel à nacelle conformément à l'article R4323-55 du Code du Travail
- Pouvoir obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) aux élévateurs de personnel à nacelle afin de recevoir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R486 de la CNAM

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Mise en situation pratique pour évaluer les acquis en cours de formation.

Réussite à 70 % minimum :

Questionnaire à choix multiples (QCM)

Examen pratique de manipulation d'une PEMP

Maximum de 6 UT de test pratiques par jour d'évaluation et par testeur

CONTENU

Théorie :

- Les obligations du constructeur
- Les obligations des employeurs et les responsabilités civiles/pénales des conducteurs
- Les catégories de machine
- Les avantages et les inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes d'une PEMP
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Distance avec les câbles électriques
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurité et vérification à effectuer
- La procédure de secours
- Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP
- L'utilisation des EPI

Pratique :

- Prise en poste sur l'appareil
- Vérification des sécurités
- Stabilisation (nacelle de catégories 1A et 1B)
- Manœuvre en mode translation (nacelle de catégories 3A et 3B)
- Procédure de sauvegarde
- Fin de poste
- Opération de maintenance de son ressort